



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23111
4 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Lettre datée du 3 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'aviation américaine continue de violer l'espace aérien iraquien, et ce comme suit :

Premièrement

1. Entre le 30 septembre et le 1er octobre 1991 : 45 sorties effectuées par deux formations de quatre appareils, une de trois appareils, 13 de deux appareils et huit appareils opérant en solo, et ce à une vitesse de 600 à 800 km/h et à une altitude de 50 à 20 000 mètres.
2. Il s'agissait d'opérations d'observation et de provocation qui ont visé essentiellement les régions d'Arbil, Mossoul, Dohouk, Zakho, Amadiya, Talafar, Rawandouz et Doukan.
3. A 10 h 45, deux appareils ont survolé l'aéroport d'Al-Farouk et se sont livrés à des acrobaties aériennes pendant 15 minutes.
4. A 11 h 5, un appareil de type F-111 a survolé l'aéroport de Farnas à une vitesse de 500 km/h et à une altitude de 300 à 400 mètres.

Deuxièmement

1. Entre le 1er et le 2 octobre 1991 : 37 sorties effectuées par 18 formations de deux avions et un appareil opérant en solo, et ce à une vitesse de 720 km/h et à une altitude de 2 000 à 8 000 mètres.
2. Il s'agissait d'opérations d'observation et de provocation qui ont visé essentiellement les régions d'Amadiya, Arbil, Mossoul, Dohouk, Zakho, Talafar et Doukan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) . Abdul Amir A. AL-ANBARI

